



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE
MRC de Portneuf
Province de Québec

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2026

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE,

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne :

QUE conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne;

QUE l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti en vertu de l'article 1012 du Code municipal du Québec et de l'article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, soit avant le 1^{er} mars 2026, à toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement des dites taxes, arrérages, ou autres deniers.

Si vous êtes contribuables de la municipalité et que vous n'avez pas reçu votre compte de taxes 2026, communiquez avec Mme Rosalie Perron, trésorière adjointe, au 418 329-3304 poste 102.

Donné à Sainte-Christine-d'Auvergne, ce 20 février 2026.

Stéphane Genois

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 20 février 2026 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 20 février 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Mélanie Bourgeois

Adjointe à la direction et assistante-greffière